

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 10 juillet 2015

Délibération n° 71-2015

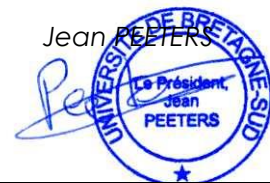
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de la prime pour responsabilité administrative recherche au titre du référentiel 2014-2015 concernant le contrat SENSE du LABSTICC pour 16 HETD au lieu de 8 HETD.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 15	Pour :	15
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS


Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2015.

Document mis en ligne le : 17 juillet 2015.